

Règlement sur les privilèges à base commerciale

being

[Chapitre C-15.1 Règl 1](#) (en vigueur à partir le 1^{er} mars 2002).

NOTE:

This consolidation is not official. Amendments have been incorporated for convenience of reference and the original statutes and regulations should be consulted for all purposes of interpretation and application of the law. In order to preserve the integrity of the original statutes and regulations, errors that may have appeared are reproduced in this consolidation.

Table of Contents

- 1 Title
- 2 Interpretation
- 3 Exceptions to application of Act
- 4 Prescribed forms
- 5 Coming into force

APPENDICE

- Formule A Mandat au shérif
Formule B Engagement du bailleur

CHAPITRE C-15.1 RÈGL. 1

Loi sur les privilèges à base commerciale

Titre

1 *Règlement sur les privilèges à base commerciale.*

Définitions

2 Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement.

«**formule**» S'entend de la formule appropriée figurant à l'appendice. ("*form*")

«**Loi**» La *Loi sur les privilèges à base commerciale*. ("*Act*")

8 Fev 2002 cC-15.1 Règl 1 art2.

Exceptions à l'application de la Loi

3(1) La Loi ne s'applique pas à l'essence et au mazout.

(2) La Loi ne s'applique pas à la fourniture de l'essence et du mazout.

8 Fev 2002 cC-15.1 Règl 1 art3.

Formules réglementaires

4(1) La formule A est la formule du mandat visée au paragraphe 15(3) de la Loi.

(2) La formule B est la formule de l'engagement visée au paragraphe 17(1) de la Loi.

8 Fev 2002 cC-15.1 Règl 1 art4.

Entrée en vigueur

5(1) Sous réserve du paragraphe (2), le présent règlement entre en vigueur le jour de l'entrée en vigueur de l'article 25 de la *Loi sur les privilèges à base commerciale*.

(2) Si le présent règlement est déposé auprès du registraire des règlements après le jour de l'entrée en vigueur de l'article 25 de la *Loi sur les privilèges à base commerciale*, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès de lui.

8 Fev 2002 cC-15.1 Règl 1 art5.

Appendice

FORMULE A

[Paragraphe 4(1)]

Mandat au shérif

Destinataire: Le shérif du centre judiciaire de _____

En vertu du pouvoir et de l'autorité prévus par la *Loi sur les privilèges à base commerciale*, un état de financement en date du _____ 20 _____ ayant été déposé au réseau d'enregistrement des biens personnels de la Saskatchewan, à Regina, le _____ 20 _____, et copie conforme de l'état de financement et de tout état de modification du financement étant jointe au présent mandat:

Vous êtes autorisé et habilité à saisir les biens décrits dans l'état de financement ou dans l'état de modification de financement ci-joint, s'ils se trouvent en Saskatchewan, et à les livrer à moi personnellement ou à mon mandataire à l'endroit où ils sont détenus.

Je m'engage à vous protéger et à vous indemniser au titre de toute réclamation en dommages-intérêts et dépens qui pourrait être formulée contre vous en raison des actes que vous aurez posés en vertu des présentes.

Le présent document constitue votre mandat d'agir ainsi.

Fait à _____, en Saskatchewan, le _____ 20 _____.

Témoin:

Signature _____ Signature _____

Adresse _____ Adresse _____

FORMULE B

[Paragraphe 4(2)]

Engagement du baillaire

En contrepartie des biens saisis et mentionnés dans l'avis de saisie qui me sont remis, j'accepte d'agir à titre de baillaire pour le shérif, de détenir ces biens et, sur demande, de les lui remettre au moment et à l'endroit par lui indiqués.

Fait à _____, en Saskatchewan, le _____ 20 _____.

Signature du témoin

Signature du baillaire

*Adresse où les biens sont détenus par
le baillaire*

8 Fev 2002 cC-15.1 Règl 1.